

L'IMPOSSIBLE PATRIMOINE NÉGATIF

Sophie Wahnich

IRICE | *Les cahiers Irice*

2011/1 - n°7
pages 47 à 62

ISSN 1967-2713

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-irice-2011-1-page-47.htm>

Pour citer cet article :

Wahnich Sophie, « L'impossible patrimoine négatif »,
Les cahiers Irice, 2011/1 n°7, p. 47-62.

Distribution électronique Cairn.info pour IRICE.
© IRICE. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'impossible patrimoine négatif

Sophie WAHNICH

Dangers

1. Je ne suis jamais allée à Auschwitz, je ne suis allée qu'une seule fois en Pologne.

Lieu interdit ? Lieu dangereux plutôt. Non pas d'un danger présent, immédiat, mais d'un danger passé et encore actuel. Lorsque l'un de mes proches y est allé, un rêve de terreur m'a habitée. La navette qui relie la station de RER à l'aéroport d'Orly était devenue la *Judenrampe* et il fallait sauver les enfants en les laissant à des voyageurs inconnus avant de partir sans retour dans ce petit wagon ultramoderne.

Alors que tout le travail de l'historien consiste à tenter, vaille que vaille, de donner son agencement linéaire au temps, de faire en sorte que le passé retourne au passé plutôt que d'habiter sans fin un présent absorbé par son ombre portée, Auschwitz fait partie de ces lieux où le temps pourrait ne pas se laisser apprivoisé, où le présent serait comme en arrêt et le futur plein de ces rêves de terreur¹. Voilà le danger qui rôde à Auschwitz, le danger de sentir le temps sortir de ses gonds, sans retour aux sages agencements de l'innocence ou simplement de la distance.

J'irai à Auschwitz, sans doute, mais je ne sais pas quand, ni même pourquoi. Cela arrivera, il aura fallu beaucoup de temps, d'un temps difficile à cerner, difficile à apaiser. Il aura fallu devenir historienne, chercher d'abord du côté de l'antidote avec la Révolution française, n'en trouver que des traces fragiles, puis comme les crabes avancer de biais en travaillant sur les musées d'histoire des guerres du XX^e siècle. Auschwitz n'est pas seulement un nom de lieu, là où l'esprit s'est absenté, c'est devenu un musée.

2. Des milliers de personnes vont chaque année au musée d'Auschwitz. Cinq cent mille en 2001, plus d'un million trois cent mille

¹ Charlotte Beradt, *Rêver sous le III^e Reich*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 2002 ; Reinhardt Kosseleck, « Terreur et rêve, quelques remarques méthodologiques », dans *Le futur passé, contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 249-262.

en 2009. Une personne toutes les deux secondes au mois d'août sous la porte *Arbeit macht frei*. Soixante-dix pour cent de ces effectifs de visiteurs sont considérés comme de jeunes visiteurs, ils ont entre quinze et vingt-cinq ans. Que vont-ils chercher et faire à Auschwitz, là où le *witz*, l'esprit s'est absenté ?

3. Un autre danger rôde à Auschwitz, il est difficile à cerner, c'est de ce danger que nous a entretenu le directeur du musée, lorsqu'il a dit avec force, je crois, l'une de ses convictions sur l'insuffisance actuelle de ce concept de musée : « l'identification aux victimes ne permet pas de poser les questions anthropologiques et philosophiques les plus profondes, les questions sur la nature de l'être humain ».

Mais ce sont ses incertitudes qui invitent à réfléchir ensemble sur le futur de ce musée, lieu de mémoire, patrimoine de l'humanité nous dit-on. « La nouvelle exposition va-t-elle permettre de dépasser le seuil de la mémoire, et de se sentir soi-même plus responsable, aujourd'hui, demain ? Je ne sais pas ». En effet cette incertitude permet de sortir de l'évidence et de la muséification et de la patrimonialisation : « Pourquoi, pourquoi ces efforts pour préserver l'authenticité telle qu'elle est aujourd'hui ? » Cette incertitude prend, au plus fort, la forme de la hantise : « "le plus jamais ça" n'a pas fonctionné ; le cri des déportés "il faut faire un monde différent", [...] cela ne fonctionne pas. [...] C'est une des questions les plus difficiles et elle me hante. [...] quand c'est votre réelle responsabilité professionnelle, cela vous tue à petit feu ». Le danger à Auschwitz, c'est bien que quoiqu'on fasse en ces lieux, l'esprit ne s'y représente pas et que les fantômes quels qu'ils soient n'y trouvent pas leur compte.

Patrimoine mondial de l'humanité, un monde en ruines à conserver

4. Le musée d'Auschwitz existe depuis 1947 ; il a été réélaboré en 1953 ; les pavillons étrangers ont été installés en 1959, en 1968 pour Israël ; ils ont souvent été remaniés après la chute du mur de Berlin ou en 2005 à l'occasion du sixantième anniversaire de la libération des camps pour le pavillon français. En 1979, le site a été classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. L'activité patrimonialisante n'a jamais cessé en ces lieux et pourtant, faire d'Auschwitz un patrimoine n'a rien d'évident, comme le souligne son directeur : ici les mots du champ patrimonial ne conviennent pas. Ils sont inaptes à rendre compte de ce qui se joue dans cette entreprise qui semble échapper même à ceux qui la mènent. L'UNESCO au moment du classement du lieu comme patrimoine de l'humanité n'a pas de catégorie pour expliciter ce choix.

C'est le critère VI qui est mobilisé administrativement pour justifier de ce classement. Le lire donne immédiatement le sentiment du non sens qui perdure ici à Auschwitz : « Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées ou des croyances, des œuvres artistiques et littéraires d'une valeur universelle exceptionnelle ». Non sens ou renversement du sens, car ici il faut remettre les choses à l'endroit : ce qui est patrimonialisé est certes exceptionnel, mais il ne s'agit ni d'art, ni d'œuvres, encore moins d'une tradition vivante, on peut l'espérer, mais d'une idée qu'on souhaite déboulonner en montrant comment elle a produit l'envers de l'œuvre : la destruction dans son intensité maximale. La patrimonialisation est ainsi celle du négatif qui habite les sociétés, de ce négatif tel qu'il s'est présenté dans son ampleur historique maximale. Un « négatif » qui pourrait ici trouver dans ces lieux la possibilité d'être révélé comme une image photographique qui n'existe que par l'imprégnation lumineuse, la mise en lumière et les bains de révélateur. Auschwitz comme chambre noire, où on fabrique du patrimoine avec son envers, où l'enjeu serait bien de patrimonialiser ce qui est voué au refoulement, de rendre présent ce que la conscience humaine rejette et qui pourtant fait retour comme effectivité historique de la cruauté humaine, de la pulsion de mort, pulsion de destruction².

5. Mais qu'est-ce qui a conduit à patrimonialiser le négatif ? Piotr Cywinski nous l'a dit, l'espérance d'un « plus jamais ça » arc-bouté aux traces de l'événement. Mais qu'est-ce qui permet de patrimonialiser le négatif ? Les restes de ce camp de la mort ? Le savoir historique qui va accompagner la visite ? Les œuvres qui n'ont eu de cesse de tenter de dire cette expérience humaine et qui habiteront certains des visiteurs ? Les mémoires privées transmises filialement ? Une pensée qui accepterait de réfléchir sur la manière dont les démocraties sont aux prises avec ce négatif ? Plus exactement, comment peuvent ou ne peuvent s'articuler ces différents modes du patrimonial ? Ce qui est une autre manière de se demander quelles croyances et quelles idées sont investies dans cette volonté assez démesurée de lutter coûte que coûte contre le processus des ruines, quand d'autres manières de fabriquer les moyens d'une

² Il ne s'agit pas de confondre, pulsion de mort et pulsion de destruction comme si l'une était le prolongement de l'autre, mais de saisir que le nouage entre l'une et l'autre advient quand la pulsion de mort ne vise plus à faire la place nécessaire à la vie en soi, mais qu'elle soutient la pulsion de destruction entièrement vouée à l'anéantissement de l'objet en extériorité.

transmission et peut-être de la réaliser, sont tout aussi importants et peut-être plus efficaces ? Qu'est ce qui se joue ici sur le sol de l'histoire, là où elle a eu lieu, dans cette volonté de produire pour l'humanité un patrimoine du négatif, un patrimoine négatif, un lieu pour une mémoire de l'humanité qui devrait accepter aussi de faire cette place au négatif ?

6. « L'authenticité des lieux et des choses », nous dit Piotr Cywinski. C'est la raison même des visites à Auschwitz et la raison pour laquelle il faut la conserver. Conserver l'authenticité, cela en appelle sans doute à une croyance très contemporaine de la conservation-reconstitution qui plus que les ruines, signifierait l'authentique. Car même si c'est avec les pièces trouvées sur place, les baraques de bois sont bien reconstituées, quand ce ne sont pas les fours crématoires. On sait que les traces les plus dérangeantes, chambres à gaz et crématoriums de Birkenau, ont été dynamitées par les nazis avant leur fuite en 1945. Ce qui est visible, le Krema I d'Auschwitz, n'avait pas été détruit car il ne servait plus aux assassinats de masse mais d'abri antiaérien. Après la guerre, les Soviétiques et les Polonais ont procédé à de nouvelles modifications dans l'intention de reproduire l'agencement original du bâtiment : transfert de fours d'autres camps et érection d'une nouvelle cheminée, abattage des murs rajoutés en 1944 pour transformer la chambre à gaz en abri anti-aérien, réouverture d'une porte et de quatre des cinq orifices d'introduction du Zyklon B dans le toit. Mais dans leur empressement, les Polonais ont commis de nombreuses erreurs³, on le sait désormais. Alors qu'est-ce que cette authenticité ? Le travail de l'histoire elle-même, histoire de l'extermination, histoire de la transformation des lieux en usine de mort, l'histoire du délaissement du Krema I, au profit des installations industrielles de Birkenau, la volonté communiste soviétique et polonaise de refabriquer les traces invisibilisées en 1945 par les nazis. L'authenticité commencerait ainsi au moment même où les

³ Jean-Claude Pressac, *Auschwitz. Technique and operation of the gas chambers*, New York, The Beate Klarsfeld Foundation, 1989, p. 129, p. 131-133, p. 153-159 (histoire de la chambre à gaz du Krema I et plans originaux illustrant les transformations successives du crématoire), résumé par Gilles Karmasyn, sur le site <http://www.phdn.org/negation/krema-i.html>. Travail qui permet de revenir sur l'exploitation faite par les négationnistes des propos tenus par Eric Conan dans *L'Express* du 19 janvier 1995 : « En 1948, lors de la création du musée, le crématoire-I fut reconstitué dans un état d'origine supposé. Tout y est faux : les dimensions de la chambre à gaz, l'emplacement des portes, les ouvertures pour le versement du Zyklon B, les fours, rebâti selon les souvenirs de quelques survivants, la hauteur de la cheminée. À la fin des années 1970, Robert Faurisson exploita d'autant mieux ces falsifications que les responsables du musée rechignaient alors à les reconnaître ».

conservateurs se mettent au travail et décident de la date où le mot authentique doit s'appliquer pour que des objets authentiques soient soustraits au temps historique...

7. C'est cette volonté qui se poursuit désormais dans la volonté de ne pas laisser le travail du temps produire des ruines. Comme s'il fallait, face à des crimes contre l'humanité, à des crimes imprescriptibles, c'est-à-dire soustraits au temps de la prescription, soustraits au passage du temps, produire par des efforts considérables, un espace soustrait au temps, un espace qui serait lui aussi conservé hors des ravages du temps. La croyance investie est celle-là : plus que les ruines et les documents, la conservation des traces dites authentiques permettrait de produire une transmission de ce qui est difficilement imaginable ou douloureusement imaginable. Il faut des baraques en bois reconstituées plutôt que rien pour que la représentation matérielle de ce qui a eu lieu rende les choses imaginables et irréfutables. Qu'il y en ait une représentation sinon vraie, du moins dans le langage des historiens, accréditée et soustraite au temps. L'enjeu de la conservation, on le sent bien, est alors double, car elle consiste sans doute dans cet effort conjoint de soustraction au temps et de transmission à l'humanité des restes d'un crime contre l'humanité.

8. Cette soustraction au temps engage une politique qu'on pourrait appeler une politique de l'archive, au sens non pas seulement des documents écrits, conservés dans des fonds d'archives, mais au sens où il y a là une institution qui déclare que sa fonction est d'archiver un événement qui doit faire loi pour l'humanité. Là serait le patrimoine de l'humanité, un lieu pour faire loi. Politique de l'archive en tant que le lieu rassemble les signes multiples de l'événement que le directeur nous a présentés sous formes de listes d'objets, de bâtiments, de fonctions, d'images. Jacques Derrida, dans *Mal d'archives* déclare que « le principe archontique de l'archive n'est pas seulement topo-nomologique » mais aussi « un principe de consignation », c'est-à-dire de rassemblement. L'archive a besoin d'un lieu qui rassemble, d'une loi qui l'organise, lui donne sens, l'archive a besoin de gardiens, gardiens des lieux et de la loi, gardiens des signes rassemblés. « Auschwitz » n'est donc pas seulement la partie pour le tout (qui est aussi le propre de l'archivage, ne pas tout garder et conserver, mais conserver une partie pour le tout), mais le lieu où les signes sont rassemblés pour dire la loi. Politique de l'archive, car il est clairement, au moins en Europe, confié à ces lieux d'interpréter, de déplier les signes rassemblés, dans des travaux et des visites, des commémorations, des célébrations. Le directeur des lieux devient ainsi le gardien des archives d'un événement criminel imprescriptible et d'une loi soustraite au temps mais difficile à vraiment énoncer, gardien des

traces qui doivent permettre de dire l'événement et la loi pour l'éternité. On comprend que le travail ne soit pas celui d'un directeur de musée ordinaire et qu'il soit harassant. En 1984, Pierre Nora, dans le premier volume des *Lieux de mémoire* affirmait :

« Les lieux de mémoire naissent et vivent du sentiment qu'il n'y a pas de mémoire spontanée, qu'il faut créer des archives, qu'il faut maintenir des anniversaires, organiser des célébrations, prononcer des éloges funèbres, notarié des actes, parce que ces opérations ne sont pas naturelles. [...] Si ce qu'ils défendent n'était pas menacé, on n'aurait plus besoin de les construire. Si les souvenirs qu'ils enferment, on les vivaient vraiment, ils seraient inutiles »⁴.

Auschwitz est donc désigné comme lieu de mémoire où la loi doit être dite parce que cette loi, au même titre et peut-être même davantage encore que les ruines du camp, est menacée.

9. Cette menace est plurielle. Comme loi elle n'habite pas ceux qui pourtant affirment l'appeler de leurs vœux. S'il s'agit d'une loi qui a bien partie liée avec la pulsion de destruction, elle s'autodétruit du fait même de cette pulsion⁵ et produit l'absence de trace consciente d'une vérité que nul ne voudrait entendre. Mais cette loi même qui a partie liée à cette pulsion de cruauté qui fabrique les crimes contre l'humanité, quelle est-elle et comment est-elle énoncée aujourd'hui ? Ou plus exactement comment se fait-il que cette fois-ci elle soit si difficile à énoncer ? Car après tout le droit est toujours venu après la tyrannie, la guerre ou la destruction. Les juristes du XII^e siècle, repris par Guillaume d'Ockham, inventent contre l'abus de pouvoir des princes ou du pape le droit de résistance à l'oppression fondé sur le sentiment que face à une injustice perpétrée et subie il faut obtenir justice et réparation. Comme chacun est dépositaire de ce sentiment et donc de ce droit, la société politique constitue un contre pouvoir, un frein à la tyrannie cruelle et destructrice. Au XV^e siècle, après la destruction des Indes par les Conquistadors, l'école de Salamanque (Las Casas, Vitoria) consolide les théories du droit naturel⁶, le reconnait comme une propriété de l'humanité, en dehors

⁴ Pierre Nora, « Entre mémoire et histoire, la problématique des lieux », dans *Les lieux de mémoire*, t.1, *la République*, Paris, Gallimard, 1984, p. XXIV.

⁵ Freud lui-même souligne dans *Malaise dans la civilisation* à quel point tout un chacun, et lui-même en premier lieu, se défend de l'existence même de cette pulsion, qui travaille en silence et détruit l'archive intérieure de son propre fonctionnement.

⁶ Sur ces questions de droit naturel produites par l'histoire on consultera Brian Tierney, *The Idea of Natural Rights. Studies on Natural Rights, Natural Law and Church Law, 1150-1625*, Michigan/Cambridge UK, Eerdmans, 1997 ; Florence Gauthier, *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution*, Paris, PUF, 1992.

de toute confession spécifique, puisque l'humanité est une, sans hiérarchie, et que les êtres humains sont humains parce qu'ils disposent de la raison, qu'ils sont à ce titre des êtres libres. La liberté humaine comme droit naturel, est alors la contrainte à opposer aux esclavagistes et aux conquérants. Enfin, au XVIII^e siècle, la notion de crime de lèse-humanité apparaît et affirme qu'un crime est tel quand il détruit le fondement de l'humanité, c'est-à-dire la liberté humaine, l'action libre comme action rationnelle qui refuse l'usage de la force destructrice dans les relations humaines, à l'exception des guerres justes qui sont telles pour défendre cette liberté et le droit naturel. Le propre de ce crime de lèse-humanité est de devenir contaminant, car celui qui laisse faire le crime devient lui-même criminel. Ainsi, face au crime de lèse-humanité, la résistance est requise pour que sa propre humanité ne sombre pas. Ce n'est pas tout à fait le même droit qui est réexhumé en 1945 dans le procès de Nuremberg, mais un droit qui met aussi l'accent sur la volonté de détruire ou de dénier à une partie de l'humanité son humanité, c'est-à-dire son appartenance au genre humain et les droits qui appartiennent à chacun de ses membres.

Et pourtant une difficulté demeure, car si chacun sait qu'une loi doit être dite sur ce sol de l'histoire qu'il faut donc archiver, cette loi ne trouve pas vraiment d'énonciation satisfaisante, d'énonciation consensuelle qui permettrait de considérer qu'une pensée de la démocratie et de sa défense a vraiment, non seulement pris en compte l'expérience historique du mal radical qui s'est déployé sur le sol d'Auschwitz, mais a été capable de relever ce que l'événement a mis en doute : la confiance dans cette tradition juridique, la confiance dans une tradition politique, la confiance dans la tradition d'une raison associée à la liberté humaine, la confiance dans l'imaginaire qu'une réparation des crimes est toujours possible.

10. Je rappellerai pour mémoire la manière dont certaines institutions politiques énoncent effectivement ce que j'appellerai pour le moment « la loi d'Auschwitz » dans son paradoxe et son incertitude. Le Conseil de l'Europe en décembre 2002, lors d'une conférence tenue à Strasbourg avait ainsi fait du 27 janvier (date de la libération du camp d'Auschwitz) une journée de la mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité. Il avait explicité dans ces termes son intention : « cette journée n'a pas pour but de perpétuer la mémoire de l'horreur, mais d'apprendre aux élèves à être vigilants, à défendre les valeurs démocratiques et à combattre l'intolérance ». On remarquera que si

Auschwitz est bien la référence convoquée, c'est cependant en creux et en dissociant ce qui est nommé « mémoire de l'horreur », et ce qui est nommé comme horizon d'attente : la défense des valeurs démocratiques. C'est ainsi que s'énonce la loi, Auschwitz doit devenir le nom, pleinement paradoxal, qui doit produire une « vigilance démocratique ». Sur la manière dont ce patrimoine du négatif doit produire cet horizon positif, rien n'est dit. L'opération est-elle miraculeuse ? Piotr Cywinski nous dit bien que non. Si la loi est celle de la vigilance démocratique, elle est peut-être audible, mais elle n'a pas d'efficace comme telle. On retrouve la même contradiction en France dans le Rapport Accoyer du 18 novembre 2008, « Rapport d'information fait en application de l'article 145 du règlement au nom de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les questions mémorielles ». Il propose une synthèse analytique de toutes les politiques publiques mémorielles menées en France et revient sur la notion de « devoir de mémoire » dans ces termes :

« cette invitation au souvenir du "devoir de mémoire" se fait toujours au nom du présent et de l'avenir au motif qu'il ne faut pas "oublier" certaines facettes de l'histoire. L'objectif est en effet de tirer des leçons positives de l'histoire en évitant ainsi le retour de vieux démons qui ont pu écarter un pays de son cheminement vers plus de démocratie, plus de respect des droits de l'homme et plus de tolérance ».

Et de conclure : « aussi le devoir de mémoire est-il devenu fondamental pour les démocraties ». Juste un commentaire rapide sur les énoncés « certaines facettes » et « vieux démons ». La loi doit être dite, elle est déclarée fondamentale et en même temps mise à distance. Elle ne concernerait pas toute l'histoire mais seulement certaines de ses facettes, ce n'est pas un détail, non, mais quelques facettes. Enfin ces démons qu'il faut écarter sont vieux, appartiennent au passé. Sont-ils encore des démons ces démons du passé ? Les démons sont plutôt connus pour leur exil impossible, ce sont plutôt des revenants, ils ne sont ni vieux, ni jeunes, ils n'ont pas d'âge justement.

11. On le voit, si l'efficacité symbolique d'un musée comme Auschwitz est défaillante, ce n'est pas du fait de ses compétences ou non à faire archive dans ce premier sens de « consignation », mais parce que les politiques qui font la loi, disent le *nomos* et prétendent en fait garder les lieux de l'archivage, ne savent pas bien dire quelle est cette loi qui doit ici pouvoir être dite pour que les archives prennent sens. Sans doute en partie à cause du premier danger. Comment vraiment faire face à Auschwitz sans risquer de s'abîmer mortellement dans un gouffre ? Peut-on faire de la loi avec du gouffre ? Ou plus exactement est-ce que cette fois-ci le gouffre empêche de consolider la loi, de relancer une

tradition à la fois politique et juridique de liberté ? Mais alors comment nommer ce gouffre, ce n'est pas la seule pulsion de destruction, mais peut-être l'intrication inégalée et en particulier de ce point de vue incomparable avec le génocide rwandais, de l'usage d'une part de la science et de l'industrie comme pensée rationnelle et libre pour agir la destruction, d'autre part d'une incapacité à jeter un véritable opprobre sur les acteurs de cette destruction malgré les procès de la Libération. Les scientifiques nazis ou collaborateurs français ont pu recycler leurs savoirs et leur pensée aux États-Unis, en Argentine⁷, au Brésil, œuvrer en faveur des dictatures, engendrer des disparitions, de la torture, de l'inhumanité. Des populations entières ont été mi-actrices mi-spectatrices de l'événement, laissant en déshérence la possibilité même d'imaginer une punition ou une réparation des crimes commis. La société ne peut être habitée que par un irréconcilié⁸ monumental, cette part d'injustice qui ne peut trouver ni réparation ni réconciliation, non seulement du fait de la nature et de la massivité des crimes commis, mais du fait de la massivité des acteurs impliqués dans les crimes commis, l'irréconcilié comme reste qui envahit tout l'espace. Ce ne serait pas seulement la pulsion de destruction qui demeurerait insue, mais l'effectivité historique, c'est-à-dire politique et sociale de l'événement dans sa portée contaminante. Ce ne sont pas uniquement les gens gazés qui ont disparu à Auschwitz, mais une certaine conception de l'humanité. On se retrouverait ainsi avec d'une part une loi engloutie, un monde politique et juridique qui hésite entre la survie et la disparition et, d'autre part, une circulation capillaire de l'innommable. La loi attendue sous couvert de « devoir de mémoire », de « vigilance démocratique », de contrôle de la cruauté par la tolérance, est la loi qui doit permettre de faire le deuil de cette perte, peut-être de faire oublier en fait qu'un certain monde a disparu. Comme on l'entend souvent, « le monde a changé », mais que voit-on de ce changement ?

⁷ L'introduction récente de l'enseignement de l'extermination nazie dans les programmes scolaires d'histoire en Argentine a soulevé d'indignation les parents d'élèves des collèges de Bariloche, ville connue pour la densité de son refuge nazi.

⁸ L'expression est de Marie Cuillerai dans « L'irréconcilié, histoire critique aux marges de l'amnistie », dans Sophie Wahnich (dir.), *Une histoire politique de l'amnistie*, Paris, PUF, 2007, p. 93-120.

Tu n'as rien vu à Auschwitz

12. On se souvient du lancinant « tu n'as rien vu à Hiroshima » de l'homme japonais dans le texte et le film *Hiroshima mon amour*, et du « j'ai tout vu, tout » de la femme française, offrant la possibilité de décliner ou d'assembler, de consigner cinématographiquement et textuellement les objets et les lieux, l'hôpital et le musée, les actualités du premier au quinzième jour, des films documentaires, des restes calcinés, des cendres, des animaux qui remontèrent des cendres, des fleurs qui couvrirent le paysage. Cet assemblage documentaire pourrait dire Hiroshima et pourtant ne permettrait pas de voir, ne conduirait pas à voir, car voir à Hiroshima serait impossible pour cette Française de passage, pour tout visiteur en fait, même japonais, du musée. Comme s'il fallait laisser flâner un regard décadré sur ce qui s'offre comme restes objectivables pour devenir pensifs et mélancoliques. « Pensifs », c'est ce que dit la femme dans *Hiroshima mon amour*

« les gens restent là pensifs, et sans ironie aucune, on doit pouvoir dire que les occasions de rendre les gens pensifs sont toujours excellentes et que les monuments, dont quelquefois on sourit sont cependant les meilleurs prétextes à ces occasions »⁹.

Vient cependant le constat que dans ces cas, en fait, on ne pense rien. On est cependant encouragé à penser, à faire cet effort de penser dans une co-présence de gens pensifs.

« Les lieux de mémoire, ce sont d'abord des restes. La forme extrême où subsiste une conscience commémorative dans une histoire qui l'appelle parce qu'elle l'ignore »¹⁰. Plutôt qu'un voir, un lieu de mémoire et plus particulièrement de mémoire du désastre, appelle de la pensée, réclame du visiteur qu'il pense. Cette conscience ignorée appelée par les lieux, suppose cet effort de pensée. Mais cette pensée même n'est pas création, mais justement retrouvailles avec une sorte d'archive intérieure qui pourrait être l'autre nom de la conscience commémorative, conscience mélancolique en tant qu'elle empêcherait justement l'oubli produit par le deuil nécessaire¹¹ pour être à un monde en vie, après le désastre. Conscience commémorative comme mélancolique et non pas

⁹ Marguerite Duras, *Hiroshima mon amour*, Paris, Folio, 1960, p. 26.

¹⁰ Pierre Nora, *Les lieux de mémoire...*, op. cit., p. XXIV.

¹¹ Sur ce point nous renvoyons à Francis Capron, « Le travail de mélancolie, mélancolie et mémoire » dans le volume paru en 2008 intitulé *Plus de secret plus de vérité, société psychanalytique de Tours éd.*, où il propose une lecture de Jacques Derrida, *Béliers, le dialogue ininterrompu, entre deux infinis le poème*, Paris, Galilée, 2003.

conscience historique qui elle est tout entière tournée du côté du deuil et de la reprise d'une diachronie, là où la mélancolie construit une a-temporalité, un hors temps, un imprescriptible qui est l'une des formes de la mémoire. La norme de l'histoire comme celle du deuil normal « serait la bonne conscience d'une amnésie »¹².

L'histoire, c'est-à-dire notre présent, appelle cette « conscience commémorative », parce que l'oubli est alors la face visible d'une archive secrète mais qui aura dû s'inscrire individuellement, socialement ou culturellement pour que justement le lieu puisse être visité sur un véritable mode commémoratif, c'est-à-dire sur un mode qui permet de lever ce secret. On se souvient que la femme française dans *Hiroshima mon amour* est porteuse elle-même d'un lourd secret dans son histoire de Nevers. La question d'une possibilité de faire d'Auschwitz un lieu de mémoire se diffracte. En-deçà du musée d'Auschwitz, il aura fallu cette archive inscrite socialement, filialement, artistiquement, personnellement mais comme pour la femme de Nevers, comme chose qui se serait inscrite comme en secret. Pas seulement une leçon d'histoire, mais une effraction historique. Il aura fallu autre chose qui laisse une trace, autre chose qui puisse être ré-ouvert pour faire mémoire dans ces lieux.

13. Les individus, les familles, les sociétés déclarent ne pas vouloir oublier et imposent un impératif du « voir les restes », tout en manquant cette question du secret. Henri Pierre Jeudy s'alarmait ainsi en 2001, qu'

« au-delà de son objet, c'est [...] le principe de la transmission lui-même qui est transmis comme un acte et un devoir collectifs que personne n'a le droit de contester. Ce formalisme de la transmission s'est accentué au point de rendre purement machinal l'acte de transmettre, en lui octroyant une valeur symbolique objectivable, gérable et indéfiniment reproductible. Il n'y a plus de secret. La transparence de ce qui est transmissible annule la possibilité même d'imaginer ce qui pourrait bien être dérobé à la mémoire. [...] ».¹³

Ce formalisme adopte les formes actuelles de l'industrie touristique. Si vous visitez la Pologne, Auschwitz-Birkenau est une excursion.

« Quittez Cracovie pour une matinée ou un après-midi au musée d'Auschwitz-Birkenau, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Vous ne manquerez pas d'être affectés par cette poignante excursion

¹² Jacques Derrida, *Béliers, le dialogue ininterrompu...*, op.cit., p. 74.

¹³ Henri Pierre Jeudy, *La machinerie patrimoniale*, Paris, Sens et Tonka éditeurs, 2001, p.12-13.

d'une demi-journée, commémorant la vie de celles et ceux qui ont péri dans les camps d'extermination lors de l'holocauste de la Seconde Guerre mondiale »¹⁴.

L'excursion dure 5 à 6 heures, elle coûte 33 euros et on peut avoir les détails du « produit » sur le site internet bilingue. Dans cette marchandisation du site de mémoire, la question n'est plus celle, ni du deuil ni de la mélancolie, mais celle de la jouissance des affects provoqués par un spectacle poignant, un spectacle qui convoque non le pensif mais le jouissif. Or, de quoi peut-on jouir en visitant Auschwitz ? Nous pouvons poser comme hypothèse qu'il s'agit de jouir de cette capacité propre à la pulsion de cruauté de travailler à son propre effacement, à l'effacement des traces qui pourraient supporter une mémoire de l'évènement. De travailler ainsi en focalisant sur le caractère poignant de la disparition des victimes, au deuil parfait de la disparition du monde politique de la tradition classique, de ne pas laisser lever le secret de la trace archivée. Il ne s'agit pas pour autant de condamner le fait que des émotions traversent les visiteurs, loin de là, mais d'interroger quelles émotions les traversent et pour quelles raisons elles les traversent.

14. Au XVIII^e siècle la reconquête des larmes signe l'affirmation d'une humanité sensible et humaine parce que tendre et sensible, contre l'ontologie de l'insensibilité qui permettait et la domination hiérarchique dans le social et l'esclavagisme dans l'économie des colonies. La raison sensible est alors au fondement des Lumières. Le musée d'histoire comme lieu qui engage le corps du visiteur – il se déplace, voit, ressent la température, la proximité des autres –, relève de ce corps sensible et pensant. Le musée est un lieu pour la raison sensible et c'est tant mieux, car c'est bien cette sensibilité qui peut transformer la trace en sens, étant entendu, comme l'a démontré la sociologie des émotions¹⁵, que les émotions qui surgissent en situation publique sont plus que des émotions, elles sont des facultés de juger qui déclarent les normes à l'œuvre dans une société ou les initient. Or, le musée ne se contente pas d'accueillir des émotions constituées en amont, il fabrique au sens fort les conditions esthétiques de la visite en opérant des choix thématiques et des choix scénographiques muséaux.

¹⁴ Site de voyage Viator, <http://www.viatorcom.fr/fr/7379/tours/Cracovie/Demi-journee-au-musee-dAuschwitz-Birkenau-au-depart-de-Cracovie>.

¹⁵ Patricia Paperman, *La couleur des pensées, sentiments, émotions, intentions. Raisons pratiques*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1995.

Piotr Cywinski déplore ici que les bourreaux ne soient pas montrés à Auschwitz et que de ce fait, la seule identification qui puisse avoir lieu est celle avec les victimes qui « ne permet pas de poser les questions anthropologiques et philosophiques les plus profondes, les questions sur la nature de l'être humain ». Cet absentement des bourreaux dans les musées d'histoire des guerres du XX^e siècle est récurrente et rares sont les musées ou les expositions à avoir assumé de les montrer. En effet l'esthétique dominante aujourd'hui est bien l'esthétique victimaire qui engage la pitié, quand l'esthétique héroïque qui engage la gloire, ou l'esthétique intimiste nécessaire pour convoquer la honte sont marginalisées.

15. L'esthétique héroïque suppose en effet de maintenir l'idée qu'il y a encore des valeurs, comme la liberté, qui valent un engagement mortel, or cette idée semble aujourd'hui justement faire partie du monde englouti et l'énoncé « la liberté ou la mort », énoncé du combat révolutionnaire en but aux contrerévolutionnaires qui nient le droit, est aujourd'hui le plus souvent inaudible. Les héros sont souvent présentés comme de simples jouets dans un dispositif cynique étatique. Il est devenu difficile de faire savoir que l'humanité de l'humanité a malgré tout parfois, reposé sur leur existence. L'esthétique intimiste de la honte a existé dans l'exposition intitulée « Les Crimes de la Wehrmacht, la guerre d'extermination, 1941-1944 », inaugurée en 1995. Elle mettait l'accent sur les photos de famille plutôt que sur les textes et les photos officielles de l'armée, luttant ainsi contre le clivage qui, en Allemagne, opposait discours public sur la Shoah et silences familiaux. L'intimité relevait du matériau même exposé et, pour le spectateur, du risque de rencontrer des figures connues dans les visages des bourreaux du front de l'Est. Le livre d'or a permis de prendre la mesure de la levée collective d'un secret de polichinelle. Mais l'exposition a été violemment critiquée comme auto-flagellation et le travail sur cette honte n'a pas vraiment pu se poursuivre¹⁶. La honte c'est en effet selon Lévinas¹⁷, de ne pouvoir cacher ce que nous voudrions soustraire au regard dans le conflit entre un désir irrépressible de se fuir et l'impossibilité de toute évasion. Avoir

¹⁶ Pour plus de précisions sur ce point je renvoie à Petra Bopp « Les images photographiques dans l'exposition sur les crimes de la Wehrmacht ou comment l'histoire devient intime », dans Sophie Wahnich (dir.), *Fictions d'Europe, la guerre au musée en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne* Paris, Éditions des archives contemporaines, 2003, p. 150-163 ; Sophie Wahnich, « Les musées d'histoire du XX^e siècle en Europe », *Études*, juillet 2005, p. 29-43.

¹⁷ Emmanuel Levinas, *De l'Évasion*, Montpellier, Fata Morgana, 1982, p. 86-87.

honte c'est être livré à l'inassumable et par là-même en prendre conscience. Cette honte permettrait de sortir de l'impassibilité devant l'horreur, ce que Patrice Loraux¹⁸ appelle redevenir passible après le spectacle de la disparition ou sa mise en œuvre. Car ces deux actions conduisent à une pétrification de l'affectivité, c'est-à-dire à cette capacité de ne plus ressentir, de ne plus se représenter ce qu'on voit ou ce qu'on est en train de faire. « Vous représentez-vous ce que vous avez fait » ou ce que vos aïeux ont fait ou regardé ou subi ? Il insiste. Une blessure ouverte n'est pas grave si elle fait souffrir, alors que cette impassibilité conduit au pire.

« De proche en proche, le trauma diffuse à travers les peuples où sont perpétrés les crimes. Il y a alors une réorganisation étrange du réel telle que tout ce qui serait faille réfractaire est annulé. Tout se fait compact tout se soude »¹⁹.

Dans une telle configuration, la honte vient faire effraction. Si le musée d'Auschwitz montre les bourreaux, il pourra sans doute faire effraction et dépasser les impassibilités qui traversent les sociétés européennes dans le rapport à cet événement.

Cependant, force est de reconnaître que ni la France, ni *a fortiori* l'Autriche ou la Hongrie n'ont cherché à produire cette intimité de l'événement afin de produire la nécessité de penser pour chacun sa place dans le monde dans un chaînage des générations. On peut cependant voir des œuvres d'art contemporaines en ex-Yougoslavie qui entreprennent ce travail d'intimité de la honte tout en tentant, chose intéressante, de l'universaliser, de refuser d'en faire une chose passée et circonscrite. Je pense en particulier à un tableau sur lequel un seul énoncé grand format fait face au spectateur : « I am guilty »²⁰ (je suis coupable). L'énoncé est bien sûr, celui du peintre, mais il devient dès la première lecture, l'énoncé du lecteur qui le fait résonner. On sent ainsi comment l'événement de cruauté produit une contamination de l'ensemble des acteurs sociaux, qu'ils aient été bourreaux, spectateurs ou même victimes, car la victime aussi peut se sentir coupable²¹.

¹⁸ Patrice Loraux, « Les disparus », dans Jean-Luc Nancy (dir.), *L'art et la mémoire des camps, représenter, exterminer*, Paris, Seuil, coll. « Le genre humain », 2001, p. 41-59.

¹⁹ Patrice Loraux, « Les disparus », art. cit., p. 51.

²⁰ Il s'agit d'un tableau d'Ivan Ilic, né à Belgrade en 1968, qui vit et travaille à Ljubjana en Slovénie. « I am guilty » image digitale de dimension variable, 2001, image parue dans *Becomings, contemporary arts in south eastern Europa*, Paris, Culture access, 2001.

²¹ Ce n'est certes pas ce qui est aujourd'hui admis, la victime doit se sentir en souffrance de réparation, même quand la réparation est absolument impossible, mais c'est une autre histoire.

16. Mais au-delà du caractère peu satisfaisant de l'émotion victimaire, de son caractère standard, obligatoire et finalement assez faible en termes d'efficacité mémorielle tant elle produit des gestes qui seraient des rituels sans credo, il me semble que le plus inquiétant réside encore dans une esthétique qui ne donnerait plus aucune place aux émotions c'est-à-dire, *in fine*, au jugement de valeur et à la quête d'une résorption de l'impassibilité transmise, de fait, historiquement par l'événement lui-même. Ce désir d'histoire objective, est celui qui habite le musée de Berchtesgaden en Bavière et il signe un désir de normalisation de l'histoire, la volonté de faire un lieu normal avec une histoire anormale, c'est-à-dire un lieu qui ne soit pas pour les Allemands « d'autoflagellation ». C'est là une manière de fabriquer la coupure radicale de l'histoire, sans la mémoire et sans la responsabilité, c'est-à-dire le deuil sans la mélancolie. Cette histoire serait bien le travail de consignation des archives de conservation des ruines mais sans que l'archive psychique, l'archive intérieure puisse venir un jour, les ouvrir aux générations à venir.

Or si ce « devoir de mémoire », cette nécessité de l'effraction peut s'affirmer, ce « il faut la mélancolie » a un sens, ce n'est nullement pour fabriquer de l'autoflagellation, mais seulement pour savoir à nouveau que face à la banalité du mal radical, l'humanité n'est pas désarmée mais traversée par des choix à assumer en son sein. Car si un monde est englouti, un autre peut être réinventé qui tienne compte de cette expérience terrible. Mais qu'est-ce que serait en tenir compte ? D'abord récuser la coupure radicale entre les bourreaux et le reste de l'humanité, en sachant que le bourreau est aussi un être humain et que c'est bien l'humanité qui produit aussi l'inhumanité, qu'il n'y pas d'extériorité de l'humanité. L'expérience nous dit que le clivage humain/inhumain, humain/monstre propre à la tradition stoïcienne puis aux crimes de lèse-humanité ou aux crimes contre l'humanité doit être récuser en doute.

Pour autant, si la faille est potentiellement en chacun, et non pas circonscrite à des criminels nés, cette potentialité peut être travaillée par l'usage que l'on peut faire de sa liberté, et ce d'autant plus que l'on est prévenu. Chez Kant, le mal radical renvoie en effet au pouvoir d'une liberté susceptible de s'orienter vers le bien ou vers le mal. Le mal est à la racine car si tous ne le font pas, tous pourraient le faire et c'est aussi pourquoi il est banal. Enfin, si la conscience démocratique est indissociable aujourd'hui d'une volonté de retenir la cruauté, alors il s'agit aussi de penser que le monde englouti oblige à penser de nouvelles

institutions démocratiques qui seraient capables de retenir la violence et la cruauté. C'est à cela que nous sommes conviés en conservant pieusement les restes d'Auschwitz, à inventer un monde tout autre, à inventer de nouvelles utopies émancipatrices²². Non pas voir des restes, mais faire lever en secret un désir de monde après la désolation.

²² Sur cette nécessité de l'utopie pour éviter la répétition des actes génocidaires, Miguel Abensour, entretien dans *Vacarme* automne 2010, « redonner la foi en l'impossible », et *L'homme est un animal utopique*, Paris, Éditions de la nuit, 2010.